

VILLE DE SPA
ARRÊTÉ DE POLICE

Mesures de circulation et de stationnement le dimanche 19 juillet 2026

Le Bourgmestre,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;

Vu la loi communale ;

Attendu que le Grand Prix de Formule 1 sur le circuit de SPA - FRANCORCHAMPS est programmé le dimanche 19 juillet 2026 ;

Attendu que la RN 62 ainsi que la RR697 seront utilisées comme axes d'évacuation vers l'autoroute E25 à l'issue du Grand Prix, sur son tronçon entre Francorchamps et Sprimont ;

Attendu que dans ce contexte, ces véhicules emprunteront, la Rue de la Sauvenière, la Rue Rogier, la Place Pierre le Grand, et la Rue Royale ;

Attendu que le déroulement normal de cette évacuation et la sécurité en général exigent d'interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules sur certaines voiries ;

Attendu que l'adoption des mesures de prévoyance et de précaution nécessite, sur le plan de l'efficacité, de mettre en place un itinéraire spécifique d'évacuation entre la rue Entre les Ponts et la Place Pierre le Grand ;

Attendu qu'il convient de ne pas isoler divers secteurs agglomérés et, que pour ce faire, il est indispensable de prévoir, par des itinéraires adaptés, des points de dégagement ;

Attendu qu'il est impérieux d'assurer l'écoulement du trafic de transit et, éviter les risques d'accidents ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques d'accidents et les encombrements ;

Vu l'urgence ;

ARRÊTE

Article 1 : Le dimanche 19/07/2026 de 13h à 20h, l'arrêt et le stationnement seront interdits :

- Rue Xhrouet : des 2 côtés de la chaussée, de son carrefour avec la Rue Dr Henri Schaltin à son carrefour avec la Rue de la Sauvenière ;
- Rue Dr Henri Schaltin : sur le côté droit en descendant, 20m avant le passage pour piétons implantés au bas de la rue ;
- Rue Rogier : de part et d'autre de la chaussée, de son carrefour avec la Rue Dr Henri Schaltin à son carrefour avec la Rue Entre les Ponts.

Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par le placement de signaux **E.3** aux emplacements appropriés. Ces signaux seront placés au plus tard 48h avant la manifestation.

Article 2 : Le dimanche 19/07/2026 de 15h à 20h, la circulation des véhicules sera limitée à un sens de circulation :

- Rue Rogier : de son carrefour avec la Rue Entre les Ponts à son carrefour avec la Place Pierre le Grand et dans le sens précité ;
- Rue Dr Henri Schaltin : de son carrefour avec la Place Pierre le Grand à son carrefour avec la Rue Xhrouet et dans le sens précité.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **C1** et **F19** aux endroits appropriés.

Article 3 : Le dimanche 19/07/2026 de 15h à 20h, la circulation autre que locale sera interdite à partir de la N62 vers :

- la Rue Renesse ;
- la Rue Silvela ;
- la Rue Chelui ;
- le Chemin Fûtvoie ;
- l'Avenue Camille Bellenger ;
- la Route du Tonnelet ;
- le Chemin Sous-Bois ;
- l'Avenue de la Garde
- la Promenade Victor Renson
- l'Avenue Joseph Lemaire.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **C.3 avec additionnel « excepté circulation locale »** aux endroits appropriés.

Article 4 : Le dimanche 19/07/2026 de 15h à 20h, pour les véhicules en provenance de la Rue Royale, un itinéraire de déviation sera instauré depuis son carrefour formé avec la Place Pierre le Grand :

- Par la Rue Dr Henri Schaltin, la Rue Xhrouet et la Rue de la Sauvenière.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **F.41** aux carrefours concernés.

Article 5 : Le dimanche 19/07/2026 de 15h à 20h, pour les véhicules ou trains de véhicules ayant, chargement compris, une masse en charge supérieure à 7 tonnes, à l'exception des véhicules du TEC, en provenance de Theux et Marteau, un itinéraire de déviation sera instauré depuis le carrefour formé par la N62 et l'Avenue du 12° de Ligne Prince Léopold :

- Par l'Avenue du 12° de Ligne Prince Léopold, l'Avenue des Lanciers, l'Avenue Professeur Henrijean, la Rue de l'Église, l'Avenue André Guillaume, la Route des Fontaines et la Rue de la Sauvenière.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux :

- **F.41 « Francorchamps +7t »** aux carrefours concernés ;
- **C.21 « 7t »** avec additionnel « **excepté TEC** » aux endroits appropriés ;
- **C.21 « 7t »** et **F.45** avec additionnel « **2km** » au carrefour formé par la N62 et l'Avenue du 12° de Ligne Prince Léopold.

Article 6 : Le dimanche 19/07/2026 de 15h à 20h, la Police Fédérale assurera la sécurité et canaliserà la circulation aux carrefours de la RN 62 à hauteur des carrefours avec :

- la Route des Fontaines ;
- la Route du Tonnelet ;
- la Rue Entre les Ponts ;

- la Place Pierre le Grand ;
- la Rue Hanster ;
- Le giratoire de la Rue de la Gare ;

Article 7 : La signalisation existante qui serait contraire, aux présentes dispositions sera masquée le temps de la manifestation, dont la signalisation relative au chantier de pose d'impétrants de la rue de la Sauvenière limitant la circulation à la desserte locale.

À Spa, le 14/07/2026



Le Bourgmestre,
N. TEFNIN

